



LE MOT DU MAIRE

De grands bouleversements à venir dans le paysage lorrain et local. Tout d'abord cette grande région qui risque à plus ou moins court terme de faire perdre cette identité rurale mais aussi des dotations car on imagine difficilement la représentativité au sein de environ 5 millions et demi d'habitants. L'aspect financier se verra également impacté car se pose la question de l'harmonisation des subventions en cours et à venir. Cette fameuse ACAL **A**lsace **C**hampagne **A**rdenne **L**orraine va-t-elle continuer à financer les différents dispositifs d'aides, rien de moins sûr pour les dossiers futurs. Seulement trois élus meusiens nous représenterons dans une assemblée en comptant 169. Pas simple et incertain.

La deuxième fusion concerne l'éventuelle intégration de la COPARY et de ses 16 communes dans l'agglomération Bar le Duc Sud Meuse.

Les élus de Mognéville ont voté contre cette fusion car rien n'y est précisé, que ce soit l'aspect humain et plus particulièrement les habitants du territoire, les services de proximité, les différents tarifs des services comme l'eau l'assainissement, les déchets ménagers. Actuellement sur l'agglomération les communes n'ont aucun tarif harmonisé alors que sur la COPARY si.

Aucun projet de territoire sur cette fusion qui permettrait à Bar le Duc de conserver cette fameuse minorité de Blocage. En fait la commune de Bar le Duc parce qu'elle représenterait 25% des conseils municipaux pourrait bloquer les projets des autres communes. Clairement si Bar le Duc n'était pas d'accord avec un projet elle pourrait bloquer les cent autres communes fusionnées.

Enfin la gouvernance au sein de cette nouvelle entité. Il y aura une Assemblée composée de 141 membres, prêtant à des difficultés certaines en termes d'identité, de reconnaissance et d'appartenance. Actuellement il y a déjà 70 membres qui ne peuvent s'exprimer et subissent des choix et décisions.

Les gouvernements successifs ont fait le souhait de supprimer un des éléments fondateurs de la France en l'occurrence la ruralité, chaque territoire est en train de perdre son identité. Le préfet a aujourd'hui le pouvoir d'aller à l'encontre du choix des élus à savoir si la commission qui va travailler sur les regroupements prend la décision de ne pas fusionner la COPARY le Préfet peut le faire de par sa propre volonté....

Le Maire
Richard SIRI

... Suite de l'article sur l'électrification de Mognéville

Novembre 1916 : Le CM de M. Lhote accepte en principe une proposition de M. Jules Lambert, meunier de Mognéville, pour l'éclairage public de la Commune par l'électricité, la canalisation à la charge de la commune, et pour une indemnité annuelle de 800F – 32 lampes de 25 bougies (sans engagement de M. Lambert)



Le moulin de Mognéville détruit en 1914, dont le site (pisciculture aujourd'hui) laissa place à des turbines

10 juillet 1920 : Le Maire, M. Vannetel, consulte son CM au sujet de la modification du cahier des charges de la concession du 2/0/12. Le CM estime ne pas avoir à donner son avis car la commune n'est ni desservie, ni traversée par cette entreprise de distribution d'énergie électrique (ligne Saudrupt – Revigny, appelée à desservir Mognéville)

1^{er} mars 1924 : Alors que des réseaux électriques entourent la commune sans la desservir et que l'électrification demandée depuis 1914 reste insatisfaite, le CM décide l'acquisition, au moyen de fonds libres, de dommages de guerre immobiliers de M. Albert Defrancesky, pour un montant de 20 640F, dont les frais supplémentaires serviraient à compenser l'augmentation des prix d'installation des réseaux.

14 janvier 1925 : Le CM autorise le Maire à signer le contrat proposé par la SEMM pour la fourniture de l'énergie électrique à la commune.

16 février 1925 : Passation d'un contrat de 44 600F avec la SEMM pour l'électrification du village. Ce contrat est approuvé le 28 février puis enregistré le 17 mars.

25 juillet 1926 : Les travaux d'électrification étant terminés, le CM n'ayant pas la totalité des fonds, décide de verser 25 000F à titre d'acompte sur les 44 600F.

3 novembre 1928 : Le CM de M. Vannetel solde les dépenses des frais d'installation au 31 mai 1928, pour un montant de 9 124,80F

En cette période hivernale des coupes de bois de chauffage, tordons le coup à l'idée reçue qui considère le lierre comme un « bourreau des arbres ».

Au contraire, loin d'être un parasite, cette espèce de liane est à l'inverse un organisme mutualiste avec son arbre support et son environnement. Le lierre (*Hedera helix*) escalade spontanément les arbres ou obstacles quand il est exposé à la lumière. Ses pelotes permanentes dans un arbre servent d'abri et de lieu d'hibernation à une faune nombreuse. Ainsi il permet d'accroître la quantité d'auxiliaires utiles (par exemple pour un verger) car il leur fournit un réservoir de proies supplémentaires.

Si le lierre fleurissait en même temps que les arbres qu'il protège, alors à nombre de pollinisateurs égal, la concurrence pour la pollinisation des fleurs serait inévitable. Le lierre ne fleurit que de fin septembre à octobre, voire novembre, c'est-à-dire après que la plupart des autres plantes ont terminé leur floraison, et après la chute des feuilles, on ne peut donc pas l'accuser de concurrence pour la pollinisation. Au contraire, c'est ainsi une source de nourriture pour les abeilles et autres insectes à une période où il y a peu de fleurs et où l'hiver arrive, et donc ensuite de fruits pour les oiseaux, en février, à une période où de même peu de fruits sont disponibles.



Le lierre rampe le long du tronc sans l'altérer et ne colonise pas les branches feuillées et n'entrave ainsi pas la photosynthèse de son hôte.

La présence de lierre sur les arbres morts ne signifie pas qu'il est responsable de cette mort ; il y est plus simple pour lui d'atteindre la lumière. Durant l'hiver, on pourrait croire que les arbres à feuilles caduques sont étouffés par le lierre, qui reste bien vert, ce qui n'est qu'une fausse impression, donnée par la complémentarité des cycles de développement entre le lierre et son arbre support. Le Lierre, est aussi un des principaux dépolluant de l'atmosphère (principalement les particules de poussières). De concert avec l'arbre, il participe à assainir l'air environnant, et par là même l'air que nous respirons.

Très rarement, les tiges du lierre finissent par enserrer complètement le tronc de l'arbre qui le supporte, ce qui ne pose en réalité pas de problème. Même quand cela arrive, pour que l'arbre en soit gêné encore faudrait-il que le lierre se soit enroulé autour tel un chèvrefeuille, ce qui est encore une fois peu commun, le lierre poussant surtout verticalement et de façon rectiligne sur son support sans gêner les flux de sève.

Les tiges enserrant un arbre peuvent également le protéger d'un feu courant, de la fracture par le gel ou des animaux pouvant endommager l'écorce.

Enfin, le lierre absorbe l'excès d'humidité, et a une action chimique inhibitrice sur les champignons, bactéries ou parasites pouvant s'attaquer à un arbre.

Alors, toujours envie de couper ce pauvre lierre partenaire si utile ??